

## Décision relative à des demandes de nouveaux emballages d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu les demandes d'autorisation de nouveaux emballages pour le produit phytopharmaceutique **NATUREN EXPRESS***

*de la société SCOTTS FRANCE SAS  
enregistrées sous les n°2017-2405 et 2017-0421*

*Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 23 avril 2018,*

La mise sur le marché du produit référencé ci-après **est autorisée** dans les nouveaux emballages décrits en annexe I.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

## Informations générales sur le produit

<b>Noms du produit</b>	NATUREN EXPRESS SPEED HERBATAK CONTACT
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire</b>	SCOTTS FRANCE SAS 21, chemin de la Sauvegarde, 69130 Ecully, FRANCE
<b>Formulation</b>	Autre liquide (AL)
Contenant	60 g/L - acide acétique
<b>Numéro d'intrant</b>	2130310
<b>Numéro d'AMM</b>	2130153
<b>Fonction</b>	Herbicide
<b>Gamme d'usages</b>	Amateur / emploi autorisé dans les jardins

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 20 JUIN 2018

**Françoise WEBER**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE I : Nouveaux emballages du produit

### Vente et distribution

Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché le produit dans les nouveaux emballages :

Emballage	Contenance
Bouteilles en polyéthylène haute densité équipées d'un pulvérisateur à gâchette avec un bouchon de sécurité enfant.	500 mL ; 800 mL ; 900 mL ; 1 L ; 1,1 L ; 1,2 L
Bouteilles en polyéthylène haute densité équipées d'un pulvérisateur à gâchette.	2 L
Bidons en polyéthylène haute densité équipées d'un pulvérisateur à gâchette.	2,5 L ; 3 L ; 4 L ; 5 L ; 20 L
Bouteilles en polyéthylène haute densité équipées d'un pulvérisateur « Pull'N spray » avec bouchon sécurité enfant.	2 L
Bidons en polyéthylène haute densité équipées d'un pulvérisateur « Pull'N spray » avec bouchon sécurité enfant.	2,5 L ; 3 L ; 4 L ; 5 L
Bouteilles en polyéthylène haute densité équipées d'un pulvérisateur « Pump'N Go».	2 L
Bidons en polyéthylène haute densité équipées d'un pulvérisateur « Pump'N Go».	2,5 L ; 3 L ; 4 L ; 5 L

Les bouteilles et bidons de type recharges sont refusés car ils ne permettent pas de limiter l'exposition de l'utilisateur.